

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À AUBERVILLIERS

1er août 2002



Démocratie participative à Aubervilliers

À Aubervilliers, ville de 63 000 habitants, la participation des habitants a été le fruit d'une volonté politique municipale qui a décidé de créer, le 28 avril 1997, les comités consultatifs de quartier. Cette instance fait écho à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République (titre II, chapitre II, article 22) qui envisage l'organisation de « comités consultatifs ». Ces comités s'inscrivent dans la philosophie générale de la « Démarche quartier » lancée en septembre 1997 sous la responsabilité du service Vie des quartiers composé d'un chef de service, de deux secrétaires et de onze coordonnateurs. L'objectif de cette démarche est de favoriser le lien social en instaurant un lien de proximité entre élus, services municipaux et habitants et d'améliorer l'action municipale par un travail décloisonné et collectif des élus et des services municipaux sur les quartiers. Malgré ses missions, le service Vie des quartiers est un service différent du contrat de ville, il est cependant rattaché à la direction de la politique de la ville, de la sécurité et de l'insertion sous la responsabilité d'une directrice générale adjointe.

Plusieurs « outils » et acteurs s'articulent pour mettre en œuvre cette démarche : les coordonnateurs et les élus, les boutiques de quartier et les comités consultatifs de quartiers (CCQ).

Les coordonnateurs et les élus du quartier sont chargés d'animer la démarche sur les onze quartiers. Les missions générales du coordonnateur sont : assurer le secrétariat des comités consultatifs ; favoriser l'information, la concertation et la participation des habitants ; améliorer

le règlement des problèmes de la vie quotidienne ; retisser le lien social ; élaborer des projets de quartier avec les habitants et contribuer à transformer et moderniser l'administration.

Chaque coordonnateur est implanté dans un quartier de la ville grâce aux boutiques de quartier. Dans ce local, il y effectue des permanences, écoute, informe et échange avec les habitants sur les problèmes ou projets du quartier. Ce lieu est quelquefois le seul équipement public du territoire. C'est un espace de parole où les habitants expriment leurs problèmes quotidiens, s'informent sur l'action municipale. Les remarques sont recueillies par le coordonnateur qui est chargé de les faire connaître aux services municipaux concernés. À la boutique, les habitants participent aussi à des projets collectifs : groupes de travail, rédaction d'un journal de quartier, sorties culturelles. La boutique est aussi ouverte pour des cours d'alphabétisation, l'aide aux devoirs ou la tenue des réunions de locataires.

En plus de ce dispositif au plus près des habitants, des comités consultatifs de quartier ont été créés. L'objectif de ces comités énoncé par le conseil municipal est le suivant : « créer dans tous les quartiers, un lieu d'échanges et d'informations, de large concertation entre les élus et la population qui permettent un débat libre et ouvert sur tous les problèmes liés à la vie des habitants ». Les onze comités consultatifs de quartier implantés dans chacun des quartiers de la ville se réunissent en moyenne tous les deux mois. Un maire-adjoint ou un conseiller municipal préside et anime les réunions avec un autre élu

À Aubervilliers, ville de 63 000 habitants, la participation des habitants a été le fruit d'une volonté politique municipale qui a décidé de créer, le 28 avril 1997, les comités consultatifs de quartier. Ces comités s'inscrivent dans la philosophie générale de la "Démarche quartier" dont l'objectif est de favoriser le lien social en instaurant un lien de proximité entre élus, services municipaux et habitants. Les coordonnateurs et les élus sont chargés d'animer la démarche sur les onze quartiers.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/Democratie-participative-a-Aubervilliers>